



**Evaluation de la qualité des structures oeuvrant dans le champ de l'apprentissage linguistique  
- Cadre de référence méthodologique -**

Critère méthodologique	Définition
Public éligible	Etrangers primo-arrivants (hors UE) en situation régulière sur le territoire depuis moins de 5 ans
Objectifs généraux	Apprentissage de la langue française dans ses volets vie pratique / vie publique / vie professionnelle, en vue d'un accès à l'autonomie Développement de la communication à l'oral et à l'écrit
Organisation	Temps dédié à l'accueil des bénéficiaires Existence d'un dossier d'inscription par bénéficiaire Suivi des absences et des présences Entrées-sorties permanentes ou date à date
Nombre de personnes par groupe	8 à 15 personnes par groupe
Rythme des séances	2 séances par semaine et par groupe (6 heures hebdomadaires maximum) 32 semaines par an en moyenne
Turn-over	18 mois de présence maximum ou deux années scolaires pour chaque bénéficiaire
Encadrement	Au minimum un intervenant professionnel titulaire d'un diplôme FLE / FLI ou équivalent par dispositif
Bénévoles	Formalisation des engagements réciproques Formation initiale et/ou continue, en interne ou non
Porteur de l'action	Acteurs du territoire Collectivités territoriales
Laïcité Valeurs de la République	Respect et promotion des valeurs de la République et du principe de laïcité par les formateurs (neutralité de l'espace public) Respect des valeurs de la République et du principe de laïcité par les bénéficiaires (neutralité de l'espace public)
Locaux	Locaux publics répondant aux normes d'hygiène et de sécurité et de neutralité Aménagement approprié à la conduite d'ateliers et d'actions de formation (ex. CCAS)
Partenariats	Référencement de la structure et de l'action dans la cartographie régionale Inscription dans une logique de réseau sur le territoire Connaissance du dispositif OFII Orientation vers l'offre de formation linguistique et/ou professionnelle du territoire
Coordination	Inscription du bénéficiaire dans une logique de parcours personnalisé Orientation du bénéficiaire vers une offre complémentaire sur le territoire (OFII, Conseil régional, Pôle emploi, etc) Liaison avec la plate-forme d'orientation
Ouverture sur le quartier et la ville	Sorties, visites (se repérer avec un plan, faire des démarches administratives etc.)
Objectifs pédagogiques	Progression du niveau A1.1 vers le niveau A1 du CECRL oral et écrit
Visée de l'apprentissage	Français de la vie pratique Français de la vie publique Français de la vie professionnelle (voir référentiel thématique DAAEN/OFII)
Supports pédagogiques	Mise en place d'un projet pédagogique faisant recours à des outils adaptés (documents iconographiques, presse, supports audio, video, logiciels, etc.) Elaboration d'un corpus documentaire et d'un programme pédagogique relatifs à la connaissance et appropriation des droits, des obligations et des règles de vie en France
Evaluation	Définition d'une méthode d'évaluation de la progression linguistique Définition d'indicateurs de progression ou de réussite liés à l'accès à l'autonomie, à l'emploi et à la connaissance de la vie en France